

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-quatrième session ordinaire

7 - 8 février 2019

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1111(XXXIV)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET
LES RESSOURCES MINÉRALES, 8-12 JANVIER 2019,
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**



**DEUXIEME RÉUNION DES MINISTRES DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE
COMMERCE, L'INDUSTRIE ET LES
RESSOURCES MINIÈRES (STC-TIM)**

11 – 12 janvier 2019

**Siège de la Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, ETHIOPIE**

Doc: AU/DTI/STC-TIM /MIN/Final/Rpt
Original: anglais

**Thème : «*Vers l'entrée en vigueur de l'Accord portant
création de la ZLECAf et de sa mise en œuvre*»**

RAPPORT FINAL DES MINISTRES

RAPPORT FINAL DE LA DEUXIEME RÉUNION DES MINISTRES DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET LES RESSOURCES MINIÈRES (STC-TIM).

**SESSION MINISTÉRIELLE DU 11 AU 12 JANVIER 2019
ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE**

INTRODUCTION

1. La deuxième réunion des hauts fonctionnaires du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les ressources minières s'est tenue du 11 au 12 janvier 2019 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, République Fédérale Démocratique d'Éthiopie. Elle avait pour objectif d'examiner les projets de stratégies continentales qui comportent les produits de base, les PME et les stratégies de facilitation commerciale et de prendre note des divers rapports techniques et exposés dans les domaines du commerce, des douanes, de l'industrie et des ressources minières qui sont cruciales à l'appui financier à la Zone de libre –échange continentale africaine (ZLECAf).

PARTICIPANTS

2. Les Etats membres suivants y ont pris part: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Eswatini, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales et les organisations partenaires y ont également participé: UMA, COMESA, CEN-SAD, EAC, CEEAC, CEDEAO, Afreximbank, AECDI, CEA et ONUDI.

4. Le Président du Sous-Comité de l'Union africaine des Directeurs généraux des douanes a également participé à la réunion. La liste des participants figure à l'annexe 1.

DÉLIBÉRATIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

Allocution de Son Excellence Dr Vera Songwe, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)

5. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif, Dr Vera Songwe a noté la centralité du thème du CTS-TIM, en particulier sur le dynamisme vers la signature et les ratifications de l'Accord portant création de la ZLECAf. Elle a pris note des défis à relever par le système commercial multilatéral et les dynamiques mondiales. Dr Songwe a déclaré que l'Afrique a une vision claire pour créer son propre marché et de mettre un terme à la fragmentation du marché interne par la ZLECAf. La recherche entreprise au niveau de la CEA révèle qu'en éliminant les tarifs, le commerce intérieur

de l'Afrique peut augmenter de plus de 50%. Ce commerce intra-africain peut davantage doubler s'il s'accompagne de la suppression des obstacles non tarifaires. Elle a félicité les 15 pays qui ont ratifié la ZLECAf et a exprimé sa confiance aux Etats membres de la ZLECAf pour atteindre les 22 signatures requises qui mettront en vigueur la ZLECAf d'ici le second semestre de 2019.

6. Dr Songwe a noté l'importance de l'économie numérique vers la mise en œuvre réussie de la ZLECAf. Actuellement, l'économie numérique se situe à 11,5 trillions de dollars. En Afrique le commerce numérique se développe rapidement et a le potentiel de créer de l'emploi aux jeunes et aux femmes. Elle a révélé que plus de 500 millions de personnes en Afrique ne disposent pas d'une identité et ce faisant, elles ne peuvent pas bénéficier de manière significative de la ZLECAf entre autres inconvénients. D'où la nécessité de promouvoir l'inclusion et l'innovation pour l'utilisation efficace des ressources. Afin de résoudre ce problème, elle a exhorté les Etats membres de l'Union africaine à opter pour l'identification numérique. Elle a invité les Etats membres à approuver le Cadre pour le développement de l'ID numérique en vue de l'adoption future par le Conseil exécutif et le Sommet. Elle a informé le CTS que la CEA est sur le point de créer un Centre d'Excellence sur l'ID numérique.

Allocution de M. Amr Kamel, Vice-président exécutif de l'Afreximbank

7. Le Vice-président exécutif de l'Afreximbank, M. Amr Kamel a transmis les salutations du Président de la Banque, Professeur Benedict Oramah. Il a remercié la Commission de l'UA pour l'invitation adressée à l'Afreximbank. Le Vice-président Kamel a félicité l'Union africaine pour les réalisations en matière de la ZLECAf et pour la foire commerciale intra-africaine. Il a indiqué que la ZLECAf insuffle de nouveaux dynamismes au Plan d'Action de Lagos et a la clé de la diversification du continent et les chaînes d'approvisionnement améliorées.

8. Il a informé les participants que l'AFREXIMBANK élabore une stratégie des PME pour appuyer la stratégie des PME de l'UA récemment adoptée. Il a indiqué que l'AFREXIMBANK est un partenaire national en développement et de la mise en œuvre éventuelle de la ZLECAf. La banque envisage de décaisser 25 milliards de dollars aux pays africains comme financement du commerce et de l'investissement. Afin d'appuyer la mise en œuvre de divers instruments de l'Union africaine, M. Kamel a affirmé que la banque met en œuvre divers Ecosystèmes numériques pour tripler les échanges commerciaux tels que la plateforme de système de paiements panafricains, le Portail de l'information commerciale, la Plateforme de la réglementation et la plateforme en ligne des clients.

9. Il a terminé ses propos en soulignant que Afreximbank met au point une facilité d'ajustement de la ZLECAf pour aider aux ajustements fiscaux dans les Etats membres affectés afin de veiller à ce que l'ensemble des Etats membres de l'UA participent à la ZLECAf. Mme Kamel a terminé son discours en soulignant que l'Agenda 2063 est une vision partagée de l'Union africain et de l'Afreximbank.

Discours de Dr Victor Djemba, Directeur Afrique de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI).

10. Intervenant au nom du Directeur général de l'ONUDI, M. Victor Djemba, Chef de la Division de l'Afrique, a commencé son discours en remerciant le Département

du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine d'avoir organisé et accueilli la deuxième réunion du STC-TIM sur le thème "Vers l'entrée en vigueur de l'Accord portant création et mise en œuvre de la Convention". Il a déclaré que l'ONUDI se félicitait des progrès accomplis sur la voie de l'opérationnalisation de la ZLECAf depuis son lancement en mars 2018 à Kigali, au Rwanda.

11. Il a fait observer que le succès de la mise en œuvre de l'AFCAFC dépendait de l'existence d'économies africaines qui produisent des biens et des services qui peuvent être échangés entre elles et au-delà. Il a en outre souligné que plusieurs éléments critiques liés au développement industriel devraient être pris en compte, notamment la promotion de la valeur ajoutée, l'amélioration des cadres réglementaires (politiques industrielles et lois et règlements industriels) pour le succès de la ZLECAf.

12. Il a souligné que l'effet multiplicateur de l'industrie sur d'autres secteurs de l'économie met en évidence les liens dynamiques entre la Troisième Décennie industrielle de l'Afrique (IDDA III) et la ZLECAf et qu'une IDDA réussie aura donc inévitablement un impact positif sur la ZLECAf. Il a noté que les partenariats mondiaux de l'IDDA III peuvent contribuer à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf en entreprenant diverses interventions et en influençant tous les domaines ciblés.

Déclaration de S.E. le Professeur Victor Harrison, Commissaire en charge des affaires économiques à la Commission de l'Union africaine

13. Dans son allocution, le Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques, S.E. le Professeur Victor Harison, a rappelé que l'année 2018 avait été marquée par de grandes réalisations telles que la conclusion et la signature de l'Accord portant création de la ZLECAf et la tenue réussie de la première Foire commerciale intra-africaine (IATF).

14. Le Prof. Harrison a souligné que l'intégration est la seule solution pour que l'Afrique devienne un continent émergent. A cet égard, la ZLECAf offre une occasion opportune permettant aux pays africains d'accroître leur part des produits manufacturés, qui représente actuellement moins de 1% des produits manufacturés mondiaux, grâce à l'industrialisation et la création des chaînes de valeur régionales et dans le commerce mondial.

15. Pour que la ZLECAf réponde pleinement à ses attentes, les pays africains devront s'assurer que des mesures de soutien et d'accompagnement sont en place, notamment des mesures ciblées pour soutenir le secteur productif. En outre, les pays africains ont besoin d'institutions financières viables telles que la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain, qui sont prévues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. A cet égard, le Commissaire de l'UA chargé des affaires économiques a exhorté les Etats membres de l'UA à accélérer la ratification des documents juridiques fondateurs de ces trois institutions afin de leur permettre d'entrer en vigueur de manière à servir l'objectif pour lequel elles ont été créées. Par ailleurs, il est nécessaire d'évoluer vers un système de paiement uniforme en Afrique pour faciliter le commerce intra africain. Le commerce intra africain s'effectue actuellement en devises étrangères, ce qui constitue un coût supplémentaire pour les commerçants et les consommateurs. Les services bancaires mobiles permettent aux agriculteurs d'accéder à des capitaux.

16. Avant de conclure, M. Victor Harison a exhorté les pays africains à veiller à ne pas rater la révolution industrielle 4.0, comme ce fut le cas pour les précédentes, et à tirer parti des possibilités offertes. A cet égard, il a rappelé que la Mauritanie a été en mesure d'améliorer l'enregistrement de l'état civil, qui est crucial pour la planification du développement économique, grâce à la technologie numérique.

Allocution de S.E. l'Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire pour le commerce et l'industrie à la Commission de l'Union africaine

17. Dans sa déclaration, le Commissaire a félicité le Bureau sortant pour le travail louable accompli et a salué le nouveau Bureau du CTS pour son entrée en fonction.

18. Il a présenté les travaux qui seront examinés par les ministres sur la base du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires et a noté que le rapport du CTS sera examiné lors du prochain Sommet des chefs d'Etat. Il a pris note des travaux en cours sur la Stratégie relative aux produits de base et a réitéré l'importance des produits de base pour les économies africaines, ainsi que l'effet transformateur potentiel de la valeur ajoutée de ces produits. Il a donc demandé instamment que les travaux sur la stratégie relative aux produits de base soient menés à bien dans les meilleurs délais.

19. Dans ses commentaires sur le thème de la réunion, il a fait le point sur la ratification de la ZLECAf. Il a noté qu'il y a maintenant 16 ratifications dans deux catégories. Il a signalé que dans la première catégorie, neuf (9) États membres de l'Union africaine ont déposé des instruments de ratification de l'accord de la ZLECAf, à savoir : Kenya, Ghana, Rwanda, Niger, Eswatini, Tchad, Guinée, Côte d'Ivoire et Ouganda. Dans la deuxième catégorie, les assemblées nationales de sept États membres de l'Union africaine ont approuvé la ratification de l'accord de libre-échange ZLECAf, à savoir : Afrique du Sud, Sierra Leone, Mali, Namibie, Congo, Togo et Mauritanie. Les dépôts des instruments de ratification de ces sept Etats membres sont attendus d'ici l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de février 2019.

20. Il a en outre noté l'importance de deux stratégies, la stratégie sur la facilitation du commerce et la stratégie sur les petites et moyennes entreprises, dont l'adoption a été recommandée par les hauts fonctionnaires. Il a souligné les succès remportés dans la mise en œuvre de la Vision minière africaine ainsi que les travaux en cours pour l'établissement de l'AMDC. Il a conclu en soulignant l'importance de l'infrastructure propice au commerce et en plaidant pour le développement du partenariat entre l'Union africaine et le secteur privé sur la conclusion du projet phare du réseau de trains à grande vitesse.

Allocution d'ouverture de S.E. Mme Rakiya Eddarhem, Secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur pour le Royaume du Maroc

21. Dans son allocution d'ouverture, l'Honorable Rakiya Eddarhem, ministre du commerce extérieur au Royaume du Maroc, a commencé par remercier son prédécesseur, le président sortant du STC-TIM, M. Sadou Seydou, ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé en République du Niger pour le travail accompli.

22. En outre, elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour son accueil chaleureux et son hospitalité, et à la Commission de l'UA, en particulier au Département du commerce et de l'industrie, pour les travaux préparatoires qui ont abouti au deuxième STC-TIM. La ministre Eddarhem a également remercié les hauts fonctionnaires pour la grande qualité des recommandations présentées aux ministres pour examen.

23. L'honorable Eddarhem a indiqué que le retour du Maroc dans sa famille institutionnelle, l'UA, a été motivé par son engagement et sa volonté de contribuer au développement socioéconomique du continent africain. Elle a rappelé que tout au long de son histoire, le Maroc a toujours été animé par sa vocation vers l'Afrique. La participation du Maroc à la 2e réunion STC-TIM et aux autres organes de l'UA témoigne de son engagement en faveur de la vision et des stratégies et actions de l'organisation panafricaine.

24. La ministre Eddarhem a souligné l'importance des questions à examiner lors de la deuxième réunion du CST-TIM et la qualité des recommandations soumises à l'examen des ministres, qui illustrent parfaitement l'intérêt et l'engagement des pays africains à jeter les bases d'un développement socio-économique inclusif au profit des citoyens africains ordinaires dans le cadre des programmes mondiaux, notamment l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 pour un développement durable.

25. Avant de déclarer officiellement ouverte la deuxième réunion du CTS, l'Honorable Eddarhem a assuré les Etats membres qu'en tant que nouvelle présidente du CTS-TIM, elle sera guidée par l'intérêt collectif du continent et s'engage à travailler sans relâche à la réalisation des mandats et tâches assignés au CTS-TIM.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU

26. La réunion a élu son Bureau comme suit :

Président :	Maroc (Afrique du Nord)
1 ^e Vice-président :	Eswatini (Afrique australe)
2 ^e Vice-président :	Gabon (Afrique centrale)
3 ^e Vice-président :	Djibouti (Afrique de l'Est)
Rapporteur :	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

27. La réunion a adopté l'ordre du jour avec des amendements relatifs à l'ajout d'un point sur l'infrastructure liée au commerce. L'ordre du jour révisé est joint au présent document en tant qu'ANNEXE II.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : TABLE RONDE SUR LE THÈME : «ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD INSTITUANT LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DU CONTINENT AFRICAIN ET SA MISE EN ŒUVRE»

28. Une séance d'experts de haut niveau a été organisée sur le thème de la réunion du CTS, à savoir "Vers l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la ZLECAf et sa mise en œuvre". Le panel, qui était animé par la Directrice du Commerce et de

l'Industrie de la Commission de l'Union africaine, Mme Treasure Maphanga, était constitué comme suit : Mme Rakiya Eddarhem, Ministre d'Etat au Commerce extérieur du Royaume du Maroc ; M. Jean Marie Niyokindi, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, République du Burundi ; M. Muluaem Syoum, Directeur général, *Africa E- Commerce Development International* ; S.E. AmrKamel, Vice-président exécutif, *Business Development & Corporate Banking*, Afreximbank ; M. Jonty Sandler, Directeur général, *African Strategic Advisors* ; et M. John Makamure, Directeur exécutif, *Southern African Parliamentary Trust*.

29. Les panélistes ont pris note de l'élan en faveur de la ratification de l'Accord de libre-échange ZLECAf et ont exhorté les pays du continent à développer leurs capacités industrielles pour fournir le marché ainsi élargi. Ils ont en outre noté la nécessité d'améliorer les systèmes de paiement sur le continent, en mettant l'accent sur l'utilisation des TIC par le biais des plateformes numériques pour stimuler les échanges intra-africains.

30. Le développement des PME a également été désigné comme un sous-secteur très important qui pourrait favoriser la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de la prédominance des PME et des micro-entreprises dans le système de production du continent, les États membres ont été encouragés à fournir le soutien politique, institutionnel et réglementaire nécessaire pour améliorer leur survie et leur croissance. Il a également été noté qu'outre les défis traditionnels de l'accès au financement, les PME avaient également besoin d'un soutien pour accéder aux marchés, d'informations commerciales et de services de mentorat d'entreprise.

31. Au cours de discussions ouvertes, les questions suivantes sont ressorties :

- i) il était nécessaire de mobiliser toutes les parties prenantes, y compris la société civile, le Parlement, les médias et le secteur privé, afin d'assurer l'appropriation de l'Accord ZLECAf et de renforcer sa mise en œuvre.
- ii) Les PME sont un secteur important sur le continent et, par conséquent, pourraient bénéficier de la ZLECAf si les États membres et les institutions compétentes leur apportent un soutien adéquat.
- iii) L'un des intervenants avait mis au point une plateforme de PME fondée sur les TIC, qui offrait des services d'informations commerciales, du mentorat et des liens avec les marchés pour améliorer la viabilité des PME, le projet ayant réduit de moitié le risque lié aux prêts à ces entreprises.
- iv) Le Burundi et le Maroc ont fourni de bons repères en matière d'appui aux PME, notamment en mettant en place des institutions spécialisées dans le renforcement des capacités, le financement et l'incubation d'entreprises, avec l'appui de cadres politiques, réglementaires et législatifs appropriés.
- v) Dans le cas du Burundi, les institutions de microfinance rurale fournissant des financements abordables avaient la responsabilité de soutenir les PME, tandis que dans le cas du Maroc, les PME étaient soutenues par le

biais d'une stratégie sectorielle pour les PME, qui comportait également une fenêtre de financement spécifique s'élevant à un minimum de 5000 dollars et à un maximum de 15 000 dollars pour soutenir ces institutions. Dans le cas du Zimbabwe, la Banque centrale avait une stratégie d'inclusion financière, 2016-2022, qui couvrait le soutien aux PME et à l'entrepreneuriat féminin, une banque des femmes ayant été créée. La stratégie prévoyait également d'apporter un soutien financier à l'exploitation minière artisanale.

- vi) Afreximbank disposait d'une stratégie commerciale intra-africaine fondée sur trois principes, à savoir **Créer, Connecter et Exécuter**, avec des programmes et des interventions conçus pour couvrir ces trois domaines.
- vii) A cet égard, sur le principe de **Créer**, l'accent a été mis sur la création de valeur ajoutée et l'amélioration de la production ; s'agissant du principe **Connecter**, l'accent a été mis sur les marchés et les systèmes de paiement. L'IATF (Foire commerciale intra africaine), organisée en décembre 2018 au Caire, Égypte, en est un exemple. Le principe **exécuter** met l'accent sur la logistique et la distribution.
- viii) L'appui d'Afrixembank aux PME était apporté par des institutions financières intermédiaires, soutenant la fourniture de solutions financières telles que l'affacturage de dettes.
- ix) Afreximbabnk travaillait sur une facilité d'ajustement de la ZLECAf pour aider les pays à faire face aux coûts du libre-échange. Cela s'inspirerait de la Facilité anticyclique pour les produits de base, un instrument de balance commerciale très efficace qu'ils ont offert en 2016 aux pays qui ont été touchés par les fluctuations des cours mondiaux des produits de base sur le continent.
- x) Les États membres sont mis au défi de travailler ensemble à la mise en œuvre de la ZLECAf, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires et en simplifiant les règles d'origine (RdO) pour renforcer le commerce intra africain et l'intégration économique.
- xi) Les États membres devraient aller de l'avant avec des programmes visant à réduire leur dépendance à l'égard des importations en provenance de pays extraterritoriaux et, partant, à renforcer les échanges interindustriels et intra régionaux et l'externalisation sur le continent en vue d'accroître les capacités industrielles, en s'appuyant sur l'idée du «Fabriqué en Afrique».
- xii) L'infrastructure tant souple que dure a été désignée comme étant essentielle pour améliorer la compétitivité de l'industrie. Ainsi, un système ferroviaire panafricain intégré à grande vitesse a été considéré comme un projet important pour améliorer la connectivité et la logistique sur le continent africain.

32. Les participants à la réunion-débat ont formulé les principales observations et recommandations suivantes en vue de leur mise en œuvre à différents niveaux, à savoir au niveau des États membres, aux niveaux régional et continental ;

- i) Nécessité d'institutions solides et d'une volonté politique forte pour améliorer les perspectives de mise en œuvre de l'Accord ZLECAf et les avantages sociaux et économiques qui en découlent.**
- ii) Mobilisation par l'Afrique de ses propres ressources pour conduire ses efforts de transformation structurelle, de commerce et de développement économique.**
- iii) Nécessité pour les États membres de travailler ensemble pour accélérer l'intégration commerciale et économique sur le continent.**
- iv) Nécessité d'impliquer davantage les parties prenantes pour une large appropriation du processus de mise en œuvre de la ZLECAf.**

33. En clôturant la réunion-débat, le Président a remercié les panélistes pour leur disponibilité et leurs connaissances approfondies et a fait observer que la mise en œuvre par toutes les parties prenantes contribuera à la réalisation des avantages envisagés dans le cadre de la ZLECAf.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE STC- TIM

34. Le rapporteur de la réunion des hauts fonctionnaires a présenté le rapport du STC-TIM aux ministres. Les ministres en ont pris note et se sont félicités du travail accompli.

35. Après avoir débattu des différents aspects soulevés dans le rapport, les ministres ont adopté les recommandations des hauts fonctionnaires, avec des amendements. Les recommandations sont les suivantes :

A. SUR LE PROJET DE STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE EN MATIÈRE DE PRODUITS DE BASE :

- i) Que d'autres consultations soient menées pour donner suite aux observations et recommandations formulées ; et**
- ii) Que la Commission convoque une réunion d'experts pour examiner le projet de document de stratégie pour les produits de base et son plan de mise en œuvre avant sa présentation à la prochaine réunion du CST sur l'industrie commerciale et les ressources minières pour examen et adoption.**

B. SUR LE PROJET DE STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA FACILITATION DU COMMERCE

- i) Qu'une réunion conjointe entre le Sous-comité de l'UA des Directeurs généraux des douanes et le Sous-comité de la ZLECAf sur la facilitation du commerce, la coopération douanière et le transit soit convoquée pour finaliser la Stratégie de l'Union africaine sur la facilitation du commerce et ses modalités de mise en œuvre avant son examen et adoption par la prochaine réunion.

C. SUR LE PROJET DE STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE POUR LES PME

- i) adopter la Stratégie de l'Union africaine sur les PME ;
- ii) créer une unité de coordination de la mise en œuvre de la stratégie PME de l'Union africaine ;
- iii) institutionnaliser un Forum annuel de l'Union africaine pour les PME.

D. SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

- i) La Commission de l'Union africaine partage avec les États membres le rapport d'activité actualisé de la ZLECAf dans toutes les langues de l'UA et les présentations en PowerPoint.
- ii) La Commission de l'Union africaine propose aux États membres un modèle pour l'élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf.
- iii) La Commission de l'Union africaine institutionnalise le Forum annuel des parties prenantes sur la ZLECAf et propose un cadre de dialogue consultatif pour l'engagement des parties prenantes sur la ZLECAf.
- iv) La Commission de l'Union africaine distribue des exemplaires des annexes adoptées par le Sommet de l'Union africaine pour en faciliter la ratification par les États Membres.
- v) La Commission de l'Union africaine élabore une feuille de route pour la mise en œuvre de la ZLECAf, qui sera examinée par les institutions de la ZLECAf.
- vi) La Commission de l'Union africaine accélère la mise en place des institutions de la ZLECAf.

E. SUR LE RAPPORT RELATIF À L'INSTITUTIONNALISATION DU CENTRE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIÈRES (AMDC)

- i) Les États membres devraient accélérer la ratification des statuts de l'AMDC.
- ii) Il est demandé à l'AMDC de travailler avec les CER et les États membres pour harmoniser les codes miniers.

- iii) L'AMDC devrait travailler avec les Etats membres pour développer des systèmes de banques de données géologiques.
- iv) L'AMDC devrait faciliter le renforcement des capacités en matière de géo-TIC.
- v) Il est nécessaire pour l'AMDC de faciliter l'accès de ces services aux États Membres.

F. SUR LE RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION POUR L'EXPLOITATION MINIÈRE EN AFRIQUE (VMA)

- i) Adoption du projet de Cadre de gouvernance des ressources minières en Afrique, du Pacte avec le secteur privé et de la Stratégie relative aux systèmes d'information géologique et minérale.
- ii) Mise en place par les États membres de mécanismes de mobilisation des ressources nationales et de financement du développement des ressources minières et étude par la Commission de mécanismes permettant de créer un fonds de développement des ressources minières.

G. SUR L'IDENTIFICATION NUMÉRIQUE ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL AFRICAINE (ZLECAf)

- i) Que les dix principes-cadres sur la bonne identification numérique et l'économie numérique soient adoptés et que la Commission de l'UA et la CEA travaillent à leur élaboration et qu'ils soient présentés aux organes directeurs de l'UA.
- ii) Que la Commission de l'UA, en partenariat avec la CEA et les autres parties prenantes concernées, développe une Stratégie numérique globale pour faciliter la transformation économique de l'Afrique et la mise en œuvre de la ZLECAf.
- iii) Que la Commission de l'UA, en partenariat avec la CEA et d'autres parties prenantes concernées, collaborent pour fournir l'assistance technique aux Etats membres dans l'élaboration des documents juridiques pertinents pour la gouvernance de l'identification numérique et de l'économie numérique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INFRASTRUCTURE LIÉE AU COMMERCE

36. Le Président des conseillers stratégiques africains, un institut de recherche et de réflexion, a informé les participants à la réunion qu'ils avaient mené des recherches sur la meilleure stratégie pour une infrastructure intégrée au niveau continental.

37. Les participants ont noté que les conseillers stratégiques africains avaient élaboré un nouveau modèle pour le financement et la réalisation de projets d'infrastructure en Afrique, tels que le train intégré à grande vitesse, l'objectif ultime étant l'émancipation économique de l'Afrique. Les délégués ont noté que le NEPAD

avait chargé une société d'entreprendre une étude de préfaisabilité pour examiner la proposition africaine de réalisation du projet de train à grande vitesse, qui servira de base à un engagement futur avec le Gouvernement chinois.

38. L'intervenant a vivement félicité l'UA pour l'étape majeure du lancement de la ZLECAf et a suggéré que cet élan politique pourrait être mis à profit pour accélérer la mise en œuvre d'autres projets phares de l'Agenda 2063 tels que le projet intégré de train à grande vitesse intégré.

39. Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé, les participants à la réunion ont noté l'importance des infrastructures liées au commerce pour le continent. Ils ont constaté l'importance des projets de partenariat public-privé pour combler les lacunes de l'Afrique en matière d'infrastructures. Les participants ont salué un certain nombre de collaboration similaire entre la Commission de l'UA et le secteur privé, notamment la Facilité d'ajustement et les Systèmes panafricains de paiement avec Afreximbank.

40. A l'issue des débats, les participants ont recommandé à la Commission de l'Union africaine :

- i) d'élaborer un document de réflexion sur le financement du réseau intégré de trains à grande vitesse, avec des objectifs, des domaines de résultats et des délais précis pour examen par le CTS dans le but d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf et d'encourager la participation du secteur privé à la mise en place de l'infrastructure liée au commerce.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU PROJET DE DÉCLARATION
MINISTÉRIELLE DE LA 2^E RÉUNION DE
LA CTS POUR LE COMMERCE,
L'INDUSTRIE ET LES RESSOURCES
MINIÈRES**

41. La réunion a examiné son projet de déclaration et l'a adopté avec des amendements. Il est joint au présent rapport en tant qu'ANNEXE III.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

42. Sous la rubrique Questions diverses, la réunion a examiné les points suivants:

- a. La convocation d'une séance extraordinaire STC-TIM pour examiner les projets de Stratégies et tout autre document pertinent. A cet égard, les participants à la réunion ont demandé à la Commission de l'UA de s'assurer que les Etats membres reçoivent en temps voulu, toute la documentation à examiner.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA
RÉUNION DES MINISTRES DE STC-TIM**

43. La réunion a examiné son rapport et l'a adopté avec des amendements.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

44. Dans son allocution de clôture, S.E. l'Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire au commerce et à l'industrie de la CUA, a remercié les ministres pour le travail accompli au cours de leur deuxième CST sur le commerce, l'industrie et les ressources minières. Il a réitéré l'appui de la Commission à leurs travaux, notamment pour travailler avec le Bureau du CTS sur la question de l'établissement de sous-comités. Il leur a souhaité un bon retour dans leurs capitales respectives.

45. Dans ses remarques finales, la Présidente de la réunion, S.E. Mme Rakiya Eddarhem, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur du Royaume du Maroc, a présenté un résumé des principaux résultats du CTS. Elle a souligné le travail remarquable accompli et a demandé à la Commission de l'Union africaine de continuer à se préparer à finaliser ce travail. Elle a remercié les ministres pour le travail assidu qu'ils ont accompli pendant la réunion avant de déclarer la réunion officiellement close.

**ANNEXE 1 :
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ANNEXE II :
ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE MINISTÉRIELLE DU CTS
SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET LES RESSOURCES MINIÈRES**

1. Ouverture de la réunion des ministres
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Table ronde sur le thème de la réunion de STC-TIM
5. Examen du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires de STC-TIM
6. Infrastructure liée au commerce
7. Examen du projet de déclaration ministérielle de STC-TIM
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport des ministres du STC-TIM
10. Clôture de la réunion.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

**DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
SPÉCIALISÉ DES MINISTRES DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES
MINIÈRES
11-12 JANVIER 2019**

ANNEXE III
Original: anglais

DÉCLARATION FINALE

**DÉCLARATION FINALE ÉMANANT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES MINISTRES DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES MINÉRIÈRES,
11-12 JANVIER 2019**

NOUS, Ministres du commerce, de l'industrie et des ressources minières de l'Union africaine (UA), réunis en notre deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé des Ministres du commerce, de l'industrie et des ressources minérales, sous le thème suivant : «*Entrée en vigueur de l'Accord portant création de la ZLECAf et sa mise en œuvre*» ;

SALUANT le rôle de la Commission de l'Union africaine dans la coordination des négociations de la ZLECAf, qui ont abouti à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en mars 2018 au Sommet extraordinaire de l'UA à Kigali ; ainsi que les progrès significatifs réalisés dans la ratification de l'Accord ;

SOULIGNANT l'importance de veiller à ce que les éléments des phases 1 et 2 des négociations de la ZLECAf en suspens soient menés à bien ;

SOULIGNANT AUCI l'importance de la diversification économique et de l'industrialisation pour la durabilité de la ZLECAf ;

RAPPELANT la Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action d'AIDA, qui a été adopté à la 18ème session ordinaire de la Conférence des ministres de l'industrie (CAMI) à Durban, Afrique du Sud, en octobre 2008 ; la Stratégie pour le renforcement du commerce africain, qui a été adoptée par la Conférence des ministres africains du commerce (CAMOT) en 2012 ainsi que la Vision minière africaine qui a été adoptée en 2009 ;

SALUANT les progrès significatifs réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de ces stratégies à la lumière des objectifs ultimes de l'Agenda 2063 de l'Afrique ;

CONSCIENTS des contributions que les synergies entre les secteurs économiques africains peuvent apporter à la réalisation du développement rapide, à la promotion d'une croissance économique durable et à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Afrique ainsi que des Objectifs du développement durable (ODD) ;

RECONNAISSANT le potentiel élevé de croissance rapide des PME en Afrique et son énorme capacité de création d'emplois pour les femmes et les jeunes ainsi que la réduction de l'immigration clandestine et l'éradication de la pauvreté ;

CONSCIENTS de l'importance de la Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA3) en tant qu'initiative mondiale visant à renforcer la mise en œuvre du développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) pour ancrer la transformation

structurelle sur le continent ; Prenant acte de la collaboration avec l'ONUDI, la CEA, Afreximbank et d'autres partenaires stratégiques pour mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités industrielles et commerciales du continent ainsi que la mise en œuvre de la ZLECAf ;

Déclarons ce qui suit:

1. **RÉAFFIRMONS** notre engagement à l'achèvement de toutes les phases en suspens des négociations de la ZLECAf et à l'amélioration et à la diversification des capacités productives de nos économies grâce à une valeur ajoutée accrue et à la transformation des matières premières, ainsi qu'au développement d'un secteur des services concurrentiel, afin d'améliorer la position concurrentielle de l'Afrique dans l'économie mondiale ;
2. **RÉAFFIRMONS** notre engagement à atteindre les objectifs fixés dans les divers programmes et projets de développement du commerce, de l'industrie et des mines contenus dans le BIAT, l'AIDA et la VMA ;
3. **ADOPTONS** la Stratégie de l'Union africaine pour le développement des PME en Afrique ;
4. **ADOPTONS** la Stratégie des systèmes d'information géologique et minérale (GMIS) ;
5. **ADOPTONS** le Cadre de gouvernance pour les ressources minières en Afrique (AMGF) ;
6. **ADOPTONS** le Pacte sur la vision minière en Afrique pour le secteur privé ;
7. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec toutes les autres parties prenantes, de finaliser les travaux sur la Stratégie de l'Union africaine pour les produits de base et la Stratégie pour la facilitation du commerce et de les présenter à la 3e réunion de notre CTS ;
8. **INVITONS** les Communautés économiques régionales (CER) à aligner leurs plans d'action sur les stratégies de l'UA et à prendre les mesures appropriées pour concrétiser leur mise en œuvre, comme le prescrit la Conférence de l'UA ;
9. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine d'élaborer d'autres stratégies pour faire progresser les travaux dans les domaines du commerce, de l'industrie et des ressources minières ;
10. **RÉITÉRONS** notre engagement à promouvoir l'accroissement de la valeur ajoutée des produits de base par le développement des chaînes de valeur minières, agroalimentaires et agro-industrielles ;

11. **INVITONS** les États membres à accélérer le processus de ratification de l'Accord portant création de la ZLECAf ;
12. **APPELONS** les États membres à accélérer le processus de ratification du Statut relatif à la création du Centre africain de développement minier ;
13. **PRIONS INSTAMMENT** la Commission de l'Union africaine ainsi que les États membres de l'UA de travailler avec les partenaires techniques pour engager toutes les parties prenantes clés telles que le Parlement, la société civile et le secteur privé à constituer un groupe de soutien à la ZLECAf afin de renforcer l'appropriation et l'inclusivité et améliorer les perspectives d'une mise en œuvre harmonieuse de l'Accord ;
14. **DEMANDONS INSTAMMENT** aux États membres de mettre en place et de renforcer la capacité de toutes les institutions stratégiques impliquées dans la gouvernance de l'industrie et du commerce en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf ;
15. **PRENONS NOTE** du commerce numérique et des initiatives connexes en cours sur le continent, tels que l'identification numérique, dirigée par la Commission de l'UA et la CEA et la plateforme africaine de commerce électronique, qui ont le potentiel de contribuer à stimuler le commerce intra africain et à transformer l'Afrique, ainsi que le Dix principes-cadres pour une bonne identification numérique ;
16. **RECOMMANDONS** aux organes délibérants compétents de l'UA l'adoption d'une décision du Sommet sur la nécessité d'une approche continentale pour la mise en place de plateformes d'identification numérique en Afrique sur la base des Dix principes cadres pour une bonne identification numérique comme fondement pour les exigences minimales ;
17. **CHARGEONS** la Commission de l'UA, en collaboration avec les États membres de l'UA, la CEA et toutes les parties prenantes concernées, d'élaborer une stratégie globale de développement du commerce et de l'économie numériques pour permettre aux pays africains de tirer pleinement parti de la 4^e révolution industrielle 4.0 et de faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf et en fin de compte la transformation économique et structurelle de l'Afrique ;
18. **PRIONS INSTAMMENT** la Commission de l'Union africaine et les États membres d'explorer les mécanismes de mobilisation de financement pour le développement des PME sur le continent, et d'explorer le développement d'instruments novateurs tels que les services de développement des entreprises pour améliorer l'accès au financement et les marchés pour stimuler la survie et la viabilité des PME ;
19. **INVITONS** les États membres de mettre en place des mécanismes pour la mobilisation des ressources intérieures et le financement du développement des

ressources minières, et la Commission de l'UA d'explorer des mécanismes pour établir le Fonds de développement minier ;

20. **DEMANDONS INSTAMMENT** de poursuivre la coopération entre la Commission de l'UA et l'Afreximbank ainsi que d'autres partenaires financiers en vue du financement du programme commercial et industriel de l'Union africaine.
21. **ACCUEILLONS** la plateforme de paiement panafricaine Afreximbank comme une initiative importante pour stimuler le commerce intra-africain, et **DEMANDONS** à Afreximbank d'en accélérer la mise en œuvre et d'encourager des initiatives semblables ;
22. **RECONNAISSONS** l'importance continue de l'engagement du secteur privé dans la réalisation du programme de développement commercial et industriel du continent et accueillons favorablement le Comité panafricain du commerce et de l'investissement (PAFTRAC) en tant que plateforme du secteur privé visant la consolidation et la sensibilisation de sa position concernant le commerce continental et les investissements ;
23. **PRIONS INSTAMMENT** la Commission de l'UA d'élaborer un programme de travail sur l'Initiative présidentielle de la mode en tant qu'initiative pour la promotion de la chaîne de valeur de la mode africaine et comme un instrument pour créer des emplois et de la richesse dans les économies africaines ;
24. **FÉLICITONS** le Gouvernement égyptien pour l'accueil réussi de la première Foire commerciale intra-africaine, organisée conjointement par l'Union africaine, Afreximbank et le Gouvernement égyptien, au Caire, du 11 au 17 décembre 2018;
25. **FÉLICITONS EN OUTRE** le Gouvernement rwandais, qui a remporté avec succès l'appel d'offres pour accueillir la deuxième édition de la Foire commerciale intra-africaine qui se tiendra en 2020 et qui sera organisée conjointement par Afreximbank et la Commission de l'Union africaine ;
26. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales et les partenaires, de mettre en œuvre la présente déclaration et de faire rapport au CTS sur les progrès réalisés dans le domaine du commerce, de l'industrie et des ressources minières.

Adoptée ce 12 janvier 2019 à Addis-Abeba, Éthiopie.

2019-02-07

Report of the 2nd ordinary session of the STC on Trade, Industry and Minerals, 08-12 January 2019, Addis Ababa, Ethiopia

Africa Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6536>

Downloaded from African Union Common Repository